

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ

DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLÉ

DU 8 JANVIER 2024 AU 7 FÉVRIER 2024

Le Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a fixé par arrêté n°20230192 du 6 décembre 2023 les modalités d'organisation de l'enquête publique portant sur le projet du Plan de Mobilité couvrant le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

La commission d'enquête est composée comme suit : M. Denis LEBAILLIF, directeur général adjoint secteur social et médico-social retraité, est désigné président ; M. Jean-Jacques DELAPLACE, contrôleur divisionnaire, retraité des travaux publics et M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets Réseau de transport d'électricité (RTE), retraité, sont désignés membres titulaires et M. Bernard LOUIS, géomètre expert, retraité, est désigné suppléant.

**L'enquête publique se déroule du lundi 8 janvier 2024 (ouverture à 9h)
au mercredi 7 février 2024 (clôture à 17h),
soit 31 jours consécutifs.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des lieux d'enquête suivants :

- à l'hôtel communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque, au Havre (siège de l'enquête publique) ;
- à la Maison du territoire de Criquetot-l'Esneval, 28 route de Vergetot, à Criquetot-l'Esneval ;
- à la Maison du territoire de Saint-Romain-de-Colbosc, 5 rue Sylvestre Dumesnil, à Saint-Romain-de-Colbosc ;
- à la mairie d'Etretat, 8 place Maurice Guillard ;
- à la mairie d'Octeville-sur-Mer, place du Général de Gaulle ;
- à la mairie de Gonfreville-l'Orcher, place Jean Jaurès ;
- à la mairie de Montivilliers, place François Mitterrand ;
- à la mairie de Rolleville, 19 rue Abbé Maze ;
- à la mairie d'Etainhus, 105 rue des Anciens Combattants ;
- à la mairie de La Cerlangue, 2 route de Saint-Romain ;
- à la mairie du Havre, 1517 place de l'Hôtel de ville ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (lehavreseinemetropole.fr) ;
- sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public sur demande auprès de l'accueil de l'Hôtel communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.
- sur le registre numérique à l'adresse <https://participation.proxiterritoires.fr/pdm-lhsm>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- sur le registre papier mis à disposition dans les lieux d'enquête précités, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- par courrier adressé à M. le Président de la Commission d'enquête relative au Plan de Mobilité de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 19 rue Georges Braque, CS 70854 – LE HAVRE CEDEX ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/pdm-lhsm> ;
- par courriel à l'adresse : pdm-lhsm@mail.proxiterritoires.fr

Toutes les contributions (observations, propositions) étant rendues publiques, chaque participant à l'enquête aura la possibilité de déposer sa contribution de manière anonyme et ne faire état d'aucune information personnelle.

Les contributions déposées sur le registre numérique seront publiées pendant toute la durée de l'enquête. Les contributions déposées sur les registres papier seront accessibles au public pendant toute la durée de l'enquête.

La commission d'enquête assurera 12 permanences les :

- Lundi 8 janvier 2024, de 9h à 12h, à l'Hôtel communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- Vendredi 12 janvier 2024, de 14h à 17h, à la maison du territoire de Criquetot-l'Esneval ;
- Mardi 16 janvier 2024, de 14h à 17h, à la maison du territoire de Saint-Romain-de-Colbosc ;
- Vendredi 19 janvier 2024, de 9h à 12h, à la mairie d'Etretat ;
- Samedi 20 janvier 2024, de 9h à 12h, à la mairie du Havre ;
- Lundi 22 janvier 2024, de 14h à 17h, à la mairie d'Octeville-sur-Mer ;
- Mercredi 24 janvier 2024, de 14h à 17h, à la mairie de Gonfreville-l'Orcher ;
- Vendredi 26 janvier 2024, de 9h à 12h, à la mairie de Montivilliers ;
- Lundi 29 janvier 2024, de 16h à 19h, à la mairie de Rolleville ;
- Jeudi 1er février 2024, de 14h à 17h, à la mairie d'Etainhus ;
- Vendredi 2 février 2024, de 9h à 12h, à la mairie de La Cerlangue ;
- Mercredi 7 février 2024, de 14h à 17h, à l'Hôtel communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le Président de la commission. Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra son rapport relatant le déroulement de l'enquête, et ses conclusions motivées à M. le président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le public pourra prendre connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête auprès de la direction Voirie et mobilité de la communauté urbaine et des mairies des 54 communes de la communauté urbaine. En outre, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet suivant : lehavreseinemetropole.fr

L'autorité responsable du projet de plan de mobilité est la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Toute information relative à ce projet peut être demandée par voie postale à l'Hôtel communautaire, 19, rue Georges Braque au Havre ou par courriel à la direction Voirie et mobilité plandemobilite@lehavremetro.fr

Le projet de plan de mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera soumis à la décision du Conseil communautaire pour approbation.